

Délibération n°22-01 du 15 mars 2022

Election du vice-président étudiant

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5 ;
- VU le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et notamment l'art.R. 833-16 ;
- VU les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
- VU l'arrêté du 7 Aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes.

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 14h06

Nombre de membres en exercice du conseil : 26

Nombre de votants : 26

Le conseil d'administration du Crous Rennes-Bretagne approuve l'élection de M. Steve XHIHANI au poste de vice-président étudiant.

NOMBRE DE VOIX : 26

- POUR M. Steve Xhihani: 14
- POUR M. Martin Juguet :12

Fait à Rennes, le 15 mars 2022

La Directrice générale par intérim du Crous Rennes-Bretagne


Blandine LUCAS